

Transport du grain de l'Ouest—Loi

vous considérez le barème de référence de l'annexe II, il y a des augmentations tous les 25 milles à partir de 375 milles, je pense. Tous les 25 milles, le tarif change de 8c. par tonne jusqu'à 1,200 milles. Lorsque vous arrivez à 1,200 milles, le cas de la Saskatchewan, d'où part 60 p. 100 des céréales, l'augmentation par tranche de 25 milles passe à 13c. Cette disposition de même que les garanties ne sont pas acceptables aux habitants de la Saskatchewan.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'aurais une brève et très précise question à poser au député: Est-il d'accord, comme le soutient le gouvernement que les céréaliers devraient payer plus cher pour expédier leur grain ou estime-t-il que les tarifs devraient rester au niveau des taux statutaires?

M. McKnight: Monsieur le Président, si j'avais à choisir entre le projet de loi et le taux statutaire actuel, je serais obligé d'opter pour ce dernier.

Mais je voudrais plutôt dire que je soutiens les organismes agricoles de l'Ouest, la Saskatchewan Wheat Pool, l'Alberta Wheat Pool, le Manitoba Wheat Pool, la Commodity Coalition, les United Grain Growers, la Canadian Federation of Agriculture et, je pense bien, la Saskatchewan Federation of Agriculture, qui disent qu'une augmentation s'impose et que les producteurs sont prêts à la payer. La question est de savoir si l'augmentation est juste et si elle profitera aux céréaliers.

M. Flis: Monsieur le Président, nous avons l'impression de recevoir un double message. Le député a lu les cinq principes. D'après l'un d'eux, son parti semble parfaitement d'accord pour que le taux du Nid-de-Corbeau soit protégé. Le député s'oppose-t-il à ce que le producteur paie davantage pour transporter son grain ou accepte-t-il que ce dernier paie davantage à cause de l'augmentation des frais de transport? C'est le même double message que nous avons reçu du critique officiel, le député de Vegreville (M. Mazankowski) et des différents intervenants. La position de son parti nous paraît un peu ambiguë.

M. Fennell: Écoutez alors.

M. Flis: Que veut dire le député en disant que les avantages du Corbeau doivent être protégés?

M. McKnight: Monsieur le Président, je sais que le député de Parkdale-High Park (M. Flis) a plusieurs fermes dans la région avoisinante de Toronto . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Arrogance.

M. McKnight: Ce n'est pas de l'arrogance; c'est la vérité. Je suis persuadé que les agriculteurs d'en face savent parfaitement bien ce qui peut arriver aux agriculteurs de l'Ouest, si le projet de loi est adopté dans son libellé actuel, et s'ils veulent bien me faire la politesse de m'écouter, je voudrais m'expliquer. Mon parti et moi-même estimons que les 651.6 millions de dollars représentent une somme d'argent amplement suffisante du moins jusqu'en 1985-1986. Nous le devons certainement au tarif du Nid-de-Corbeau. Si cette somme était indexée au taux de l'inflation, au lieu d'être simplement en

dollars constants, elle suffirait probablement à permettre aux sociétés ferroviaires de continuer à assurer le transport du grain.

M. Fennell: Monsieur le Président, au fil des années, les habitants de l'Ouest ont été bien avantagés grâce aux subventions versées pour l'expédition de produits manufacturés vers leur région; le député ne croit-il pas qu'il serait équitable de subventionner le grain expédié en Ontario?

M. McKnight: Monsieur le Président, pour répondre au député de l'Ontario (M. Fennell), car d'après le nom de sa circonscription, on voit bien qu'il vient d'une région rurale de cette province, puisque des subventions ont été accordées dans les deux sens il ne serait que juste qu'il continue d'en être ainsi et nous ne devrions pas mettre un terme à la subvention lorsqu'on commence enfin à l'accorder d'Ouest en Est. Comme le disait le ministre de l'Énergie, les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan ont fait tout ce qu'ils ont pu pour mettre les consommateurs de l'est du Canada à l'abri des fortes majorations du prix du pétrole, mais les taxes imposées par les provinces de cette région du pays ont nui à leurs propres consommateurs. Je crois que les subventions devraient être accordées dans les deux sens, monsieur le Président.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je ne comprends toujours pas. Le député dit qu'il appuie la position du Syndicat du blé de la Saskatchewan, du Syndicat du blé du Manitoba et d'autres qui sont prêts à accepter une hausse du tarif-marchandises. Mais par ailleurs, il affirme que s'il avait le choix, il préférerait garder le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le député va-t-il voter en faveur du bill parce qu'il augmente le tarif-marchandises pour les producteurs de grain, se ralliant ainsi à l'avis du Syndicat de la Saskatchewan, ou va-t-il voter contre parce qu'il préfère le tarif du Nid-de-Corbeau?

M. McKnight: J'aurais cru que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), qui a une plus longue expérience parlementaire que moi, avait appris . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Il n'apprend pas vite.

M. McKnight: . . . j'aurais cru qu'il savait qu'on ne décide jamais comment on votera avant d'avoir pris connaissance de toutes les dispositions d'un projet de loi. Les démocrates que nous sommes savent que le gouvernement et le ministre des Transports ont l'esprit démocratique et qu'ils vont probablement accepter les amendements sensés que nous allons proposer à l'étape du comité pour le rendre acceptable.

M. Ralph Ferguson (Lambton-Middlesex): Monsieur le Président, il convient peut-être de rétablir les faits en ce qui concerne les subventions au transport des céréales allouées à l'Ontario, en signalant que cette province est un exportateur net et non un importateur net de céréales. Bien entendu, nous ne sommes pas les principaux bénéficiaires de ces subventions. Cependant, je suis heureux de pouvoir dire un mot des modifications apportées au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, parce que j'estime qu'il faut aborder ce problème sous l'angle de l'agriculteur et de l'exploitation agricole familiale.